

## **Séance du conseil communal du 9 octobre 2024**

*Présents : GOERES Jill, bourgmestre ; WOHLFART Nathalie, échevin, BOHNENBERGER Emile, FISCH Laurent, KARTHEISER Gilles, PESCH Max, SCHMIT Nico et WINTERSDORF Bibi ; conseillers ; KRING Alain, secrétaire.*

*Absent excusé : CLASSEN Norbert, échevin*

*L'échevin Norbert Classen a donné procuration écrite à l'échevine Nathalie Wohlfart pour voter en son nom et participer aux débats.*

*En début de séance, le conseil communal a décidé à l'unanimité de modifier l'ordre du jour de la séance comme suit.*

### **Ordre du jour**

1. signature des délibérations de la dernière séance
2. décision d'adhérer au « Pacte du Vivre-ensemble interculturel » du Parc Naturel et Géologique de Mölldall
3. fixation des taux de la taxe foncière et de la taxe professionnelle de l'année 2025
4. adoption de divers décomptes
5. adoption d'une convention adaptée avec le prestataire de services SERVIOR pour les repas sur roues dans la commune
6. approbation de divers crédits supplémentaires
7. questions et communications des membres du conseil communal et des citoyens

1. Décisions concernant le personnel

#### **Point 1:**

Les résolutions adoptées lors de la dernière réunion du conseil communal ont été approuvées à l'unanimité des membres du conseil communal présents.

**Point 2:** Conformément aux dispositions légales, chaque commune doit adhérer au pacte de vivre-ensemble interculturelle, dans ce cadre, initier et organiser des activités correspondantes en collaboration avec la commission compétente. Les tâches et les directives prescrites par la loi pour la mise en œuvre du « Gemengepakt vum interkulturellen Zesummeliewen » peuvent difficilement être accomplies seules et sans le personnel spécialisé correspondant. C'est pourquoi les responsables du Parc Naturel et Géologique Mölldall ont proposé de regrouper ces tâches dans les communes membres et d'engager à cet effet un coordinateur commun. Le ministère compétent a déjà donné son accord. Les représentants des communes membres, à l'exception de la commune de Nommern, se sont mis d'accord sur une collaboration. Sur proposition du collège échevinal, le conseil communal a approuvé à l'unanimité cette approche régionale de la mise en œuvre du pacte.

**Point 3 :** Le conseil communal a décidé à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025 à 300% pour la taxe foncière et la taxe professionnelle.

**Point 4 :** Divers décomptes de projets et de travaux achevés ces dernières années ont été approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

**Point 5 :** La convention existante avec le prestataire de services de repas sur roues SERVIOR date de 2008. Le seul changement dans la convention nouvellement établie et les conditions générales pour le citoyen consiste désormais à conclure également un contrat séparé avec le bénéficiaire du repas sur roues. Pour la commune, l'adoption de ce document n'entraînera aucun changement, de sorte que le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité.

**Point 6 :** Le conseil communal a décidé à l'unanimité de renoncer à son droit de préemption pour une parcelle située à Bech, Kuelegrecht, enregistrée au cadastre sous le numéro 150/3789.

**Point 7 :** Les crédits supplémentaires suivants ont été approuvés dans le budget extraordinaire :

- Remplacement du serveur de l'administration communale et mise à jour du firewall : 6.000 €.
- Achat et installation d'indicateurs de vitesse : 2.500 €.
- Réparations et entretien des bâtiments communaux : 17.500 €.

**A huis close :**

**Point 8 :** Le conseil communal a accordé à l'unanimité des adaptations salariales à deux collaborateurs du service technique.